



PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction départementale des Territoires
Service Economie Agricole

Publicité : 18_18

PUBLICITE
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du
code rural et de la pêche maritime

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 18-18

Date de la demande : 15/05/2018

Nom du demandeur : **Monsieur GOMBAULT Jean-Baptiste** souhaite s'installer en tant qu'associé au sein de l'EARL « La Tour Carrée » dont le siège social se situe à Nangeville(45).

La demande porte sur **158 ha 23 a 67 ca, dont 3 ha 70 a 46 ca** sont situés dans le département de l'Essonne (91) communes : Champmotteux, Orveau et dans les communes du Loiret (45) : Nangeville, Césarville-Dossainville, Engenville.

La DDT du Loiret a procédé à la publicité totale de l'exploitation (publicité n°2018-45-086) sur le site internet : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Agriculture et développement rural, forêt](#) > [Agriculture et développement rural](#) > [Orientations foncières et agricoles](#) > [Contrôle des structures](#) > *Publicité pour les demandes d'autorisation d'exploiter et dans les communes concernées (45 et 91).*

COMMUNES	Références cadastrales	Superficie en ha	Nom des propriétaires
Champmotteux	W 0120 01 T	0,2667	Mme HUREAU Annie
	W 0119 01 T	0,4967	Mme HUREAU Annie
	W 0121	0,3482	M.PECQUET
Orveau	ZD1	0,7201	M. HUREAU Christian
	ZD4	1,7411	M. HUREAU Christian
	ZD5	0,1318	MT GOMBAULT

La date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter est fixée à un mois après publication de la présente publicité.

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mise en concurrence avec la présente demande.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDT du département de l'Essonne
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF)
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-contrôle-des-structures>.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LEYSSNOT Anne (01 60 76 33 70) à la DDT de l'Essonne ou M.GIRAUD Florian au (01 60 76 33 96) ou par messagerie à l'adresse suivante : ddt-sea@essonne.gouv.fr